

## Conditions générales de vente séminaires

### Champ d'application

Les conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à tous les contrats et accords relatifs à la location de salles de conférence, de banquet et de réunion/réception ainsi qu'aux chambres d'hôtel de l'Hôtel Bad Horn (ci-après « l'hôtel »). Elles sont également applicables aux événements tels que banquets, séminaires, séances, etc. ainsi qu'à tous les autres services qui y sont liés tels que restauration et nuitées. Les CGV en vigueur sont aussi publiées sur le site Internet de l'hôtel.

### Réservation

La confirmation de réservation signée à la main est définitive et valide juridiquement. Les dates des options font foi pour les deux parties. Une fois le délai d'option passé, l'hôtel dispose automatiquement des salles/chambres réservées.

L'hôtel se réserve le droit d'ajuster les prix si l'organisateur souhaite effectuer des changements ultérieurs aux prestations déjà réservées.

### Attribution de la salle

Le choix de la salle s'effectue en fonction de la taille du groupe. En cas de changement conséquent du nombre initial de participants, l'hôtel se réserve le droit de changer la salle.

### Accord définitif sur la manifestation

Les choix concernant le menu, les boissons, le nombre de chaises, la technique, etc. doivent être communiqués au plus tard 14 jours avant l'événement.

### Annulation / Règlement no show

Toute différence de plus de 5 % du nombre confirmé de participants communiquée jusqu'à 24 heures avant le début de l'événement sera facturée à 100 %. Cela vaut également pour les chambres d'hôtel réservées, ainsi que pour les menus commandés et les forfaits.

Toute annulation d'un séminaire définitivement confirmé doit être communiquée par écrit. Les coûts suivants seront facturés :

jusqu'à 60 jours avant l'événement	pas de coûts
de 59 à 30 jours avant l'événement	25 % des forfaits journaliers, chambres d'hôtel incluses.
de 29 à 15 jours avant l'événement	50 % des forfaits journaliers, chambres d'hôtel incluses.
de 14 à 7 jours avant l'événement	75 % des forfaits journaliers, chambres d'hôtel incluses.

Moins d'une semaine avant l'événement 95 % des forfaits journaliers, chambres d'hôtel incluses.

La facturation se base sur le nombre de participants et la durée du séminaire tels que mentionnés sur la confirmation de réservation définitive.

### Réservation de chambre

L'hôtel doit recevoir une liste définitive et détaillée des chambres et des noms au plus tard 14 jours avant l'arrivée. Une confirmation de la part de l'hôtel est nécessaire si le nombre de participants excède le nombre confirmé. Il faut également mentionner sur cette liste les instructions de paiement pour les chambres d'hôtel et les extras.

### Heure d'arrivée / de départ

Arrivée dès 15 h 00

Départ jusqu'à 11 h 00

### Stationnement

Les places de stationnement de l'hôtel se trouvent à disposition du client gratuitement et selon disponibilité. Il n'est pas possible de réserver de place de stationnement.

### **Travaux supplémentaires d'installation et de désinstallation**

L'hôtel aménage les salles de conférence selon accord préalable. Une charge additionnelle pour des travaux supplémentaires d'installation, de transformation ou de désinstallation de CHF 60.00 sera facturée par heure et par collaborateur.

### **Déchets**

L'organisateur peut demander à l'hôtel de se débarrasser des restes de la décoration ou des documents après l'événement. En cas de grande quantité, l'hôtel se réserve le droit de facturer un forfait déchets.

### **Fumeurs**

L'ensemble des salles de réunion, zones publiques et chambres sont non-fumeurs, sauf le bar Faro (ouvert le soir uniquement). Si le client fume tout de même dans la chambre, des coûts de nettoyage d'un minimum de CHF 150.00 lui seront facturés.

### **Directives**

Il faut respecter l'ordre public et les directives anti-incendie de l'hôtel.

### **Responsabilité**

L'hôtel décline toute responsabilité en cas de vol et de dommages d'effets, bagages, objets et matériaux personnels.

L'organisateur est responsable auprès de l'hôtel de toute détérioration de l'équipement et de l'inventaire ainsi que de toute perte causée par lui-même, par ses participants ou par ses collaborateurs.

### **Tranquillité et ordre public**

L'hôtel peut à tout moment annuler un contrat unilatéralement et sans dédommagement si l'activité ordinaire, la sécurité des personnes ou la réputation de l'hôtel sont compromis. Cela vaut en particulier en cas de fausses déclarations ou déclarations incomplètes concernant le contenu et le déroulement de l'événement.

### **Prix et conditions de paiement**

Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), service et TVA inclus.

L'hôtel se réserve le droit de demander une garantie sous forme d'acompte. Dans ce cas, la réservation est définitive une fois le paiement reçu. En cas d'annulation de l'événement pendant le délai d'annulation payant, l'acompte ne sera pas restitué.

Si l'adresse de facturation se trouve à l'étranger, une garantie de carte de crédit ou un virement bancaire jusqu'à 100 % des prestations confirmées seront requis à l'avance (30 jours avant la date d'arrivée). Pour tout paiement en devise étrangère, la facture s'effectue avec le cours du jour respectif.

Les factures sont échues dans un délai de 15 jours à partir de la date de réception de la facture, sans déduction. Tout frais bancaire ou différence du taux de change sont à la charge du destinataire de la facture.

Si certaines prestations doivent être payées par les participants eux-mêmes, l'hôtel les encaissera sur place. Si pour une raison ou une autre, cela se révèle impossible, l'organisateur est obligé de prendre ces coûts en charge s'il n'est pas en mesure de fournir une adresse de facturation valable pour le participant.

### **Droit applicable**

Seul le droit suisse est applicable. Horn (TG) est le lieu de juridiction.